



MOTION II

Sortir de la crise : des alternatives équitables et durables aux politiques d'austérité

2013/01

Préambule

L'éclatement de la crise mondiale du capitalisme financier en 2008 et ses répercussions économiques et sociales dramatiques s'enracinent dans l'augmentation continue des inégalités sociales et de la précarité de l'emploi consécutives aux politiques d'inspiration néolibérale menées depuis le début des années 80. D'autre part, ces mêmes politiques, en dérégulant le système financier, ont permis la mainmise de celui-ci sur l'économie, le gonflement d'activités spéculatives et l'accaparement d'une partie croissante des richesses produites. Les deux phénomènes sont à la source d'une crise de surproduction de l'économie réelle, qui fut occultée par la montée de l'endettement des ménages dans beaucoup de pays.

Cette « crise financière » n'est donc en définitive que l'épisode et la conséquence ultime d'une mutation beaucoup plus profonde de la structuration et du fonctionnement du capitalisme, conduite par les politiques d'inspiration néo-libérale, au niveau européen comme au niveau mondial.

Cette transformation et ces politiques ont pour conséquences, la diminution constante de la part revenant au travail dans les revenus de l'activité productive, la précarisation de l'emploi (via la libéralisation du marché du travail), l'amenuisement des mécanismes de redistribution des revenus, et le démantèlement progressif de la protection sociale et des fonctions collectives, qui constituent également des causes majeures de la situation de crise actuelle.

Alors que le rétablissement de plus de justice sociale devrait représenter l'une des finalités ultimes d'une réelle et efficace sortie de crise, le mot d'ordre quasi exclusif qui guide l'action politique au niveau européen et au niveau national se résume à : la relance par l'austérité. Quatre années après le déclenchement de la crise, les résultats de cette politique généralisée d'austérité peuvent se résumer à quelques chiffres et constats globaux : un taux record de 12,5% de chômeurs au sein de la population active dans l'Union européenne et 50 millions de chômeurs de plus dans le monde, un doublement du taux de chômage des jeunes européens (de 13% en 2007 à près de 26% en 2012)¹ et une progression de 80% du chômage des jeunes dans les économies avancées, une augmentation significative du taux de pauvreté et des inégalités dans la plupart des nations, ainsi qu'une amplification généralisée de l'emploi précaire (emplois à temps partiel contraints et travail temporaire) dans la plupart des pays².

Dans le même temps, l'Europe connaît une croissance économique négative, les PIB de huit économies de la zone euro sont en baisse en 2012 et les pays qui ont appliqué les plans d'austérité de la troïka³ ont vu leurs coûts d'emprunt s'accroître, aggravant plus encore leur situation.

Ces politiques d'austérité ne sont pas nouvelles. Elles sont depuis de nombreuses années imposées par le FMI et la Banque Mondiale à de nombreux pays en voie de développement avec pour conséquence une aggravation de la pauvreté.

La Belgique n'échappe pas à la règle. Les mesures d'austérité budgétaire adoptées par le Gouvernement fédéral pour répondre aux exigences européennes d'un retour à l'équilibre des finances publiques en 2015 reposent très substantiellement sur une politique de restriction des dépenses sociales et de réforme du marché du travail, affectant lourdement les jeunes, les travailleurs en fin de

¹ Alternatives économiques, Les chiffres 2013, HS n°94

² Déclaration du groupement Global Unions l'occasion des réunions annuelles 2012 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Tokyo, du 12 au 14 octobre 2012 : « Placer la création d'emplois décents au cœur des stratégies de croissance et développement ». p. 2.

³ Banque centrale européenne, Commission européenne et Fonds monétaire international.

carrière et les allocataires sociaux. En ce qui concerne les femmes, déjà plus précarisées au départ⁴, elles sont doublement touchées par ces mesures. Les revenus du capital et les revenus du patrimoine restent quant à eux très largement épargnés. Ici comme ailleurs, une telle politique d'austérité, combinant restriction des revenus et des prestations sociales, accroît davantage encore la récession et est donc vouée à l'échec. Les inégalités sociales, la précarité et la pauvreté qu'elle génère et renforce, nous conduit collectivement à l'impasse, dès lors que ce sont précisément ces inégalités sociales, qui sont au fondement de la crise actuelle, qu'il s'agit impérativement de réduire.

Par ailleurs, l'obsession de la croissance économique, basée sur le consumérisme, la productivité, la compétitivité salariale et la maximisation du profit, oblitère notre responsabilité collective à l'égard des enjeux environnementaux et climatiques. Cet aveuglement quant au caractère limité des ressources naturelles et au caractère irréversible de l'épuisement et de la dégradation de la biosphère, propre au modèle libéral-productiviste, qui provoque déjà de graves conséquences environnementales et sociales, aura des répercussions dramatiques pour l'humanité entière, hypothéquant les conditions d'existence même des générations futures. Et parmi celles-ci, ce sont les plus pauvres qui seront les premières victimes de cette dégradation.

La crise actuelle est donc une crise « globale ». Dans ce contexte, nous n'avons donc raisonnablement d'autres choix que d'opérer collectivement et dans un processus d'éducation permanente une transition vers un autre modèle de développement, conditionné à une exigence d'égalité sociale. La relance économique doit d'ores et déjà s'inscrire dans cette transition juste.

Le Mouvement Ouvrier Chrétien tient donc à réaffirmer ses orientations et revendications politiques :

Revoir le modèle

Les politiques d'austérité ne sont pas la solution, mais font intégralement partie du problème car elles créent une spirale récessionniste à travers les interdépendances des économies européennes, accentuant et prolongeant les anticipations négatives des consommateurs et des investisseurs plutôt que de les réduire et de les écourter. Une sortie par le haut de la crise nécessite un relâchement maîtrisé de la politique budgétaire et une politique de relance tant au niveau belge qu'europeen accompagnant la résolution de la crise de l'euro et une régulation de la finance. Mais la relance de l'économie ne doit pas reproduire les schémas antérieurs. La situation actuelle doit au contraire être saisie comme une opportunité pour modifier nos cadres de référence.

Avant tout, il s'agit d'empêcher la poursuite des politiques d'austérité imposées par les institutions européennes au nom de la gouvernance économique. Il s'agit notamment du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) qui impose d'inscrire la « règle d'or » budgétaire dans les législations nationales et qui a été rejeté par la CES. Nous devons rejeter l'application d'autres textes

⁴ En guise de rappel : 15,8% des femmes connaissent un risque de pauvreté, 49,4% des ménages les plus menacés par la pauvreté sont des ménages monoparentaux et 85,5% d'entre eux ont une femme à leur tête, 57,2% des bénéficiaires du revenu d'intégration sont des femmes, 85% des travailleurs à temps partiel sont des femmes...

contraignants tel que le « six pack », le « two pack », le « Mécanisme Européen de Stabilité » qui tendent de rendre l'austérité irrévocable. Ces différentes mesures antisociales répondent aux intérêts des détenteurs de capitaux et se décident dans un cadre excluant tout processus démocratique⁵.

1. Revisiter le paradigme de la croissance capitaliste

Ce n'est pas seulement le capitalisme financier et son emprise sur l'économie qu'il s'agit de remettre en question, mais aussi la croissance capitaliste en tant que telle. En d'autres termes, **c'est le paradigme de la croissance capitaliste qui doit être revisité de fond en comble.**

Il est absolument nécessaire d'organiser un débat démocratique sur le type de développement que nous souhaitons ainsi qu'un arbitrage démocratique sur les diverses affectations possibles des gains de productivité pour faire remonter la part des salaires dans la répartition capital-travail notamment en déterminant un salaire minimum européen, en négociant une réduction collective du temps de travail avec maintien des salaires, en augmentant les transferts vers la sécurité sociale au détriment de la rémunération du capital, etc.

Pour le MOC, il s'agit de renoncer au modèle de croissance capitaliste et d'engager collectivement une transition vers un modèle de développement basé sur l'égalité sociale et la durabilité environnementale.

D'autres indicateurs que le seul PIB doivent à brève échéance orienter toutes les prises de décisions politiques et économiques. Nous soutenons en ce sens la démarche initiée par le Gouvernement wallon visant l'établissement d'indicateurs complémentaires au PIB et souhaitons son élargissement aux autres niveaux de pouvoirs. Une attention particulière doit être portée à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux inégalités entre les hommes et les femmes et à la participation des femmes à la vie économique.

2. Plus d'action publique et solidaire

Pour le MOC, l'économie doit être davantage orientée par l'action publique au service de l'intérêt général. Les politiques néo-libérales ont réduit les fonctions de l'Etat dans l'économie conduisant à des situations qui appellent à en réinstaurer particulièrement dans certains domaines. C'est absolument nécessaire dans les secteurs clefs de l'économie que sont l'énergie et le secteur financier qui doivent être subordonnés aux intérêts fondamentaux de la collectivité et réglementés en ce sens par les pouvoirs publics. Par ailleurs, de plus en plus de secteurs de premières importances (accès à l'eau, la santé, les services postaux, le rail, l'énergie,...) ont été soumis à la libéralisation et à la pression de la concurrence dans le cadre de l'UE. Le MOC dénonce cette libéralisation car, en tant que biens et services collectifs, ils devraient être les premiers à exclusivement ressortir de la sphère publique et non-marchande. Il observe, en outre, que la libéralisation n'a pas généré de baisse des prix significative dans le secteur énergétique en Belgique, ce qui démontre qu'au minimum une régulation de la concurrence est indispensable dans le cadre de la libéralisation.

⁵ Pour un développement plus détaillé des politiques d'austérité imposées par l'Union européenne, se référer à la motion N°1 : "Sortir de la crise : des alternatives équitables et durables aux politiques d'austérité." Adoptée en Bureau politique du MOC le 13 juin 2012.

Une partie importante de notre économie n'est pas capitaliste : services publics, entreprises publiques, services non marchands associatifs, entreprises d'économie sociale. Elle doit être préservée de la marchandisation. La transition vers un autre modèle de développement et une autre vision de la prospérité doit également s'appuyer sur la promotion et le développement de cette économie non lucrative fondée sur le renouveau de l'initiative publique et sur une **économie sociale et solidaire**, fonctionnant sur le principe d'égalité des personnes et de la non accumulation des richesses, et orientée vers la rencontre des besoins et des droits fondamentaux des individus et de la collectivité (droit au logement, à la santé, à la culture, à l'éducation, à l'eau, à l'énergie, à la mobilité,...). Plus globalement, l'exigence de démocratie doit s'étendre à l'ensemble des entreprises et du monde économique.

Enfin, les modèles sociaux en Belgique et en Europe restent les meilleurs remparts à la politique néolibérale. L'ensemble des composantes de ces modèles sociaux doit absolument être préservé et renforcé (négociations collectives, concertation et dialogue social, mécanismes de formation des salaires, droit du travail et protection sociale,...).

Une relance verte, sociale et industrielle

Pour sortir de la crise, il ne suffit pas de ralentir le rythme d'assainissement mais il faut une nouvelle politique de relance.

Les mesures de relance doivent non seulement viser des résultats à court terme mais aussi **un redéploiement d'activités et une requalification du potentiel de l'économie qui se poursuive à moyen terme et qui répondent aux défis** qui s'amplifieront comme celui de l'environnement, du vieillissement ou de la mondialisation (les deux premiers défis constituent dès aujourd'hui des opportunités pour la relance car il existe une demande potentielle liée aux économies d'énergie attendues et aux besoins insatisfaits en matière de soins aux personnes âgées).

La relance de l'économie doit avoir pour objectif non pas de maximiser la croissance du PIB mais **de créer davantage d'emplois de qualité et d'améliorer le bien-être** de la population tout en réduisant toutes les formes d'inégalités d'une part et en opérant **une transition plus franche vers une économie verte** d'autre part.

Développer le secteur non-marchand

La relance doit en partie consister à **développer des services non-marchands accessibles et de qualité répondant aux besoins sociaux et aux évolutions démographiques**, en particulier dans l'accueil de l'enfance et les enseignements maternel et primaire, dans l'accompagnement social (des personnes en recherche d'emploi, des usagers des services d'action sociale, des primo-arrivants, etc.), dans les maisons de repos et les services de soins et d'aide à domicile ainsi que dans l'accompagnement des personnes handicapées en restant particulièrement attentif au développement de services de qualité destinés aux jeunes adultes handicapés. Elle nécessite donc que la mise en œuvre de la réforme de l'Etat rende possible de faire face aux besoins actuels et futurs de refinancement de certains secteurs qui dépendront des entités fédérées.

Investir dans la connaissance

Par ailleurs, **la sauvegarde de l'emploi et le maintien du niveau de vie à moyen terme** nécessitent d'améliorer l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation. La baisse des coûts salariaux est contreproductive dans l'espace européen en termes de revenus et d'emplois, comme nous l'a

montré le contre-exemple allemand et ses retombées sur les autres économies européennes. Et elle est illusoire par rapport aux pays à bas salaires et à faible protection sociale. A cet égard, il faut mettre en cause la libéralisation des échanges destructrice et **défendre une politique du juste échange** impliquant notamment le changement des règles du commerce mondial et l'usage de normes environnementales, sociales et de protection des consommateurs.

Stimuler la politique industrielle

Pour sauvegarder l'emploi et le niveau de vie, il est également nécessaire de **soutenir une politique industrielle durable**. Notamment en stimulant l'articulation des efforts privés et publics de recherche, d'innovation et de formation, le développement des industries à haute valeur ajoutée (également dans les PME), mettant en œuvre des technologies et des savoir-faire de pointe (comme le fait le Plan Marshall wallon).

En même temps il faut opérer un transfert de technologies et de savoir-faire vers les pays du Sud, centré sur les besoins de leur population et la diversification de leur économie et leur adaptation aux défis climatiques.

Une production plus verte, une consommation plus durable

Le redéploiement économique ne saurait être aveugle aux impératifs environnementaux. Au contraire, l'activité productive doit réduire ses émissions de CO2 et autres polluants et son utilisation des matières non renouvelables notamment énergétiques.

Mais surtout, elle doit faire l'objet d'un recadrage politique qui tende à poser des limites à l'obsolescence programmée. Des normes de production contraignantes doivent être établies en ce sens. De même, il importe de renforcer le contrôle sur la publicité.

Les modes de consommation doivent par ailleurs être infléchis vers la durabilité, le recyclage et le réparable, et il faut sensibiliser à propos des dégâts et des mirages du consumérisme sublimé par le marché et en exploitant les opportunités des innovations sociales (achat en commun, entraide,...).

La qualité des produits notamment alimentaires doit être soutenue, tout en incitant à réduire les surconsommations qui gaspillent les terres agricoles et accentuent les affections chroniques et mortelles. Au vu de l'impact de la production d'agro-carburants sur l'accaparement des terres dans le Sud et leur détournement à des fins autres que la satisfaction des besoins alimentaires, l'objectif européen d'incorporation de 10% d'agro-carburants dans la consommation énergétique européenne doit être abandonné.

Le développement des technologies et savoir-faire appropriés, mais aussi les normes légales, la taxation, la subside et les prêts publics, ainsi que la communication gouvernementale à l'égard des consommateurs, doivent contribuer à cette **eco-efficience** et à cette **qualité de vie**. Celles-ci deviennent en même temps une nouvelle source d'activités et d'emploi que les pouvoirs publics doivent davantage promouvoir.

Étendre l'offre des transports publics y compris celle assurée par les services associatifs

L'Etat et les entités fédérées doivent aussi développer l'offre de services publics et inciter à leur usage alternatif, notamment les transports en commun, le transport des marchandises par le train et par voie d'eau. Cette extension de l'offre doit décourager l'usage intensif de la voiture et toute consommation nocive pour l'environnement.

De telles politiques doivent s'inscrire dans le cadre d'une vision globale en matière de mobilité et d'aménagement du territoire. Le droit à la centralité, l'accessibilité de tous et la durabilité sont des principes clés qui doivent guider cette vision. Ils se traduisent notamment, en matière de mobilité, par

l'affectation de moyens suffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs effectifs et potentiels. En matière d'aménagement du territoire, ils impliquent de structurer le territoire en densifiant les noyaux urbains et ruraux situés aux abords des gares et en garantissant dans ces centres des logements accessibles financièrement pour toutes les catégories de la population.

Soutenir la rénovation énergétique des logements

Dans les habitations aussi, les nécessaires économies d'énergie et réductions des émissions de CO₂, offrent l'opportunité de **développer l'emploi tout en améliorant tant la qualité que le niveau de vie**. L'accent doit être porté sur les mesures prioritaires en termes d'économie énergétique par rapport au coût budgétaire (audit énergétique, chaudière performante, isolation des toits et des murs, doubles vitrages) et éviter les incohérences (chauffage solaire dans une maison trop peu isolée) et un usage renforçant les inégalités.

Les Régions doivent pouvoir réaliser et selon les cas amplifier les programmes en cours et programmés en faveur tant du logement privé que du logement public (rénovations de logements sociaux et création de nouveaux logements sociaux, réhabilitation des logements privés, économies d'énergie dans le cadre des Alliances Emploi-Environnement en Wallonie).

Elles doivent veiller à ce que les primes à la réhabilitation et les primes énergie **bénéficient effectivement aux habitants à faible revenu**, non seulement par une différenciation des primes suivant le revenu, par une information et un accompagnement qui va à la rencontre de ces habitants, mais également par des mesures incitatives et coercitives à l'égard des propriétaires bailleurs en veillant à limiter les hausses de loyers (ex : primes avantageuses pour les propriétaires acceptant une convention, régulation générale des loyers,...).

Réformer le secteur financier

La création d'une banque publique est une nécessité de premier ordre, l'objectif étant de stopper la financiarisation de l'économie et de favoriser une économie réelle qui soit au service de la satisfaction des droits fondamentaux de toutes et tous. A plus court terme, il est nécessaire de mettre en place une réforme d'envergure du secteur financier.

Cinq ans après le déclenchement de la crise, la réforme du système financier reste très largement inaboutie, alors que c'est précisément le manque flagrant de régulation de ce secteur qui a précipité le déclenchement de la crise de 2008.

L'un des objectifs de cette réforme du secteur financier doit consister à éviter les risques systémiques pour les Etats et les citoyens, et de limiter le problème de « l'aléa moral »⁶ dans le secteur bancaire qui conduit les entreprises de ce secteur à multiplier les opérations à risques, potentiellement plus rémunératrices, en sachant qu'elles n'auront pas à supporter le coût d'une éventuelle déroute, les pertes étant au final supportées par la collectivité.

⁶ Le néologisme « **aléa moral** », (ou *moral hazard* en anglais) désigne en économie un effet pervers qui peut apparaître dans certaines situations de risque, dans une relation entre deux agents ou deux parties contractantes : c'est plus précisément la perspective qu'un agent, isolé d'un risque, se comporte différemment que s'il était totalement lui-même exposé au risque.

Ainsi, **cinq objectifs prioritaires** en matière de régulation du marché financier doivent être poursuivis :

1. Séparer les activités de banque de dépôt de celles de banque d'affaires

Il s'agit par ce moyen d'empêcher que les fonds des déposants soient utilisés pour des activités spéculatives (souvent risquées) et de garantir de la sorte les dépôts des épargnants. Des projets allant en ce sens existent dans plusieurs pays (réforme Volcker aux USA et réforme Vinckers au Royaume-Uni), sans qu'ils n'aillent toutefois assez loin dans la séparation des deux types d'activités.

En Belgique, une telle réforme du secteur bancaire a été mise à l'ordre du jour du Gouvernement fédéral. La Banque nationale a été ainsi chargée d'analyser « l'opportunité et la faisabilité d'instaurer des réformes structurelles en Belgique, visant par exemple à établir une distinction entre banques commerciales et banques d'investissement. Un rapport intermédiaire a été publié par la BNB en juin 2012 et un rapport final est attendu pour la fin de l'année.

Le MOC demande que cette réforme soit réalisée dans les délais les plus courts.

2. Limiter la taille des banques

La séparation des activités bancaires de dépôt et d'affaires doit également aboutir à limiter la taille des banques. La Belgique est l'un des pays dont la taille du secteur bancaire est la plus grande par rapport à la richesse du pays⁷ ; une situation qui menace potentiellement l'ensemble de l'économie belge en cas de faillite bancaire. Il faut remettre en cause le modèle de « banque universelle » en mettant résolument des freins au gigantisme bancaire. D'un point de vue théorique, il n'existe pas de justification économique au gigantisme bancaire⁸ (en termes d'économies d'échelle, d'amélioration du service, de rentabilité,...), en particulier pour ce qui concerne les banques commerciales. Limiter la taille des banques, c'est également les rendre moins complexes et plus transparentes. A l'inverse, la concentration bancaire augmente le risque d'instabilité financière avec les conséquences désastreuses qu'une telle instabilité peut avoir pour la collectivité et les finances publiques. Des pistes existent : instauration d'un plafond en terme de taille des bilans, rendre la politique de croissance des banques plus difficile en renforçant les règles prudentielles, interdire les opérations de fusion-acquisition dans le secteur, favoriser l'émergence d'une banque publique centrée sur la collecte de l'épargne publique et l'investissement dans des projets à haute valeur ajoutée sociale et environnementale, soutien aux banques alternatives, éthiques et coopératives.

3. Combattre le « Shadow banking »

Ce système bancaire « de l'ombre » regroupe des établissements financiers (composés essentiellement de hedge funds ou de fonds spéculatifs) qui échappent à toute réglementation officielle car ne recevant pas de dépôts et ne récoltant pas d'épargne publique. Aujourd'hui, la taille de ce système bancaire parallèle représente au niveau mondial 46.000 milliards de dollars, soit 25 à 30% de l'ensemble du système financier. Depuis son émergence au début des années 80 et bénéficiant de la déréglementation du système financier, ce secteur financier a connu une croissance exponentielle, jouissant d'une position concurrentielle plus favorable que le secteur bancaire classique soumis à nettement plus de réglementations officielles. Une régulation du système bancaire est une nécessité pour éviter le développement de ce système parallèle.

⁷ Rappelons que l'ensemble des actifs des banques « belges » pèse environ 380% du PIB national.

⁸ Eric De Keleneer, Conférence de la SREP du 16 octobre 2012.

4. Lutter contre les « paradis fiscaux »

Les paradis fiscaux sont des éléments essentiels de l'instabilité financière, en raison notamment du rôle déterminant qu'ils jouent en matière d'opacité des systèmes financiers internationaux. Avec plus de 50% des transactions financières qui transitent par eux, ces « paradis fiscaux » contribuent à la constitution d'un manque à gagner fiscal de l'ordre de 1 à 1,5% du PIB de chaque Etat membre de l'Union européenne. Enfin, le lien entre ces « paradis fiscaux », le blanchiment d'argent « sale » et la criminalité financière organisée n'est plus à démontrer.

Nous revendiquons la suppression de ces « paradis fiscaux », ce qui nécessite de prévoir à différents niveaux de pouvoir et de décision des mesures concrètes qui doivent permettre de lutter efficacement contre ces places financières de non droit. Ces mesures devraient comprendre :

- La levée du secret bancaire ;
- La transparence des comptes des multinationales ;
- L'interdiction d'accès aux marchés publics de l'ensemble des collectivités publiques aux entreprises ayant des filiales dans des « paradis fiscaux » ;
- La suppression des mécanismes fiscaux permettant aux groupes internationaux de transférer leurs profits dans les zones fiscales les plus attractives ;
- La mise en place d'un système, semblable à celui en vigueur aux Etats-Unis, obligeant chaque entreprise « trans-étatique » à déclarer sa masse salariale, son chiffre d'affaire et ses investissements Etat par Etat.

5. Instaurer une taxe sur les transactions financières

Onze pays européens, dont la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne se sont dits prêts à instaurer rapidement une taxe sur les transactions financières. L'objectif d'une telle taxe est double. Il s'agit, d'une part, de lutter contre la spéculation financière en rendant les activités les plus spéculatives plus chères et donc moins attractives. D'autre part, il s'agit de générer des recettes fiscales supplémentaires qui pourraient alimenter le budget européen et/ou les budgets nationaux, financer la lutte contre le réchauffement climatique et les investissements nécessaires à la transition écologique ou encore renforcer la coopération au développement. Selon les projections de la Commission européenne, cette TTF pourrait rapporter 57 milliards d'euros par an pour un budget européen de 130 milliards. Avec un taux de 0,1% sur les actions et obligations et de 0,01% sur les produits dérivés et structurés, une telle taxe toucherait 85% des transactions financières. Nous réclamons l'élargissement d'une telle taxe à l'ensemble de l'Europe et à l'ensemble des places financières dans le monde.

[Une redistribution plus juste](#)

Une redistribution des richesses plus juste et équitable doit impérativement être mise en œuvre au niveau fédéral comme au niveau européen. Nous en appelons dès lors à une « révolution fiscale », devant avoir un impact nettement plus redistributif et mettant beaucoup plus justement à contribution les revenus du capital. Il s'agit là d'une priorité majeure pour atteindre plus d'égalité sociale, pour renforcer l'efficacité des fonctions collectives et des services publics et pour rééquilibrer et assurer durablement l'équilibre des finances de l'Etat et de la Sécurité sociale. Il s'agit notamment d'assurer un accès aux soins de santé pour tous, une pension légale, des allocations de chômage et des revenus d'intégrations

décents et en tous cas supérieurs au seuil de pauvreté. L'assainissement des finances publiques ne peut conduire à une remise en cause ou à une fragilisation des droits humains fondamentaux.

Au niveau fédéral, nous préconisons dès lors l'instauration des mesures suivantes :

- **La suppression totale du secret bancaire, un cadastre des patrimoines mobiliers (à la faveur de l'échange d'informations entre Etats européens) et l'actualisation du cadastre immobilier**, conditions nécessaires à une taxation effective et plus juste de l'ensemble des revenus.
- La mise en place d'un **impôt sur les grandes fortunes**. L'instauration d'un impôt progressif sur les fortunes supérieures à un million d'euros (exclusion faite de l'habitation propre et unique) rapporterait une recette de 8 milliards d'euros par an.
- **La taxation des plus-values sur les valeurs mobilières** (actions, titres, obligations...) comme cela existe dans la plupart des pays européens.
- **L'instauration d'un impôt minimum des sociétés**, indépendamment de mécanismes légaux de déductibilité existants (intérêts notionnels, revenus définitivement taxés, etc.) qui profitent essentiellement aux plus grandes entreprises. Le MOC propose un impôt minimum des sociétés de 15%⁹ (sachant que les 500 plus grandes entreprises en Belgique paient un impôt effectif sur leur bénéfice de 5,44% en moyenne, contre 25% pour les PME). Il faut aussi réviser de fond en comble les mécanismes de déductions fiscales dont bénéficient les entreprises.
- **Une limitation stricte des « constructions fiscales »** qui sont autant de privilèges et de cadeaux fiscaux qui accroissent les inégalités en étant réservées aux entreprises les plus grandes et aux particuliers aux revenus les plus élevés, ce qui pour ces derniers met à mal la progressivité de l'impôt. L'ensemble des déductions permises par la multitude des « niches fiscales » doit être strictement plafonné et l'utilité de chacune évaluée. Dans le même sens, il faut strictement contrôler la possibilité donnée à certains particuliers (indépendants et professions libérales) de changer de régime fiscal, leur permettant de déclarer leur revenu à l'impôt des sociétés, plus favorable que l'impôt des personnes physiques.
- La poursuite et l'intensification des efforts en matière de **lutte contre la fraude fiscale** entreprise par le Gouvernement. La fraude et l'évasion fiscale représentent ensemble selon diverses sources de 18 à 21% du total des recettes fiscales. Cette lutte contre la fraude fiscale nécessite en outre un **renforcement des moyens notamment humains dévolus à l'administration fiscale**.
- L'établissement d'une **Cotisation Sociale Généralisée** affectée au financement de la sécurité sociale. Cette cotisation doit être perçue sur l'ensemble des revenus des ménages et des entreprises, en prévoyant un abattement pour les ménages à bas revenus. L'instauration d'une telle CSG doit évidemment être conditionnée à un cadastre de l'ensemble des patrimoines. Par ailleurs, une telle CSG ne doit pas remplacer les cotisations sociales sur les revenus du travail, mais assurer de nouveaux moyens pour couvrir des besoins laissés en souffrance depuis trop longtemps.
- Le retour à terme d'une **globalisation des revenus**, consistant à appliquer un impôt progressif identique à l'ensemble des revenus devant atteindre un taux de 75% pour les tranches de revenus supérieurs. Cette mesure doit s'accompagner d'une plus grande harmonisation fiscale au niveau européen.

⁹ C'est le taux réel moyen de 2007 (14,9%). En diminution constante dans les années 2000 il n'atteignait plus que 11,8% en 2009.

- Développer **une fiscalité verte socialement juste**. (Les recettes des taxes liées à l'environnement sont relativement faibles en Belgique qui était à la 23^{ième} place en 2006 : 2,2% du produit intérieur brut pour 2,6% de moyenne européenne.) Il faut progressivement intégrer davantage les coûts environnementaux (externalités) dans les prix énergétiques et le coût des transports, ce qui peut en partie être compensé pour la population comme pour les entreprises, par une régulation qui assure une véritable concurrence par les prix dans le secteur de l'énergie (dès lors que s'est imposé le choix européen de la libéralisation) et rendu équitable par diverses mesures compensatoires pour les bas revenus (chèque énergie, meilleur accès aux économies d'énergie) et suivant les secteurs. La taxation du diesel doit être rapprochée de celle de l'essence. Le régime fiscal des voitures de société doit être supprimé à terme et à titre transitoire être rendu beaucoup moins favorable et modifié de façon à tenir compte des émissions de CO² et à ne plus encourager la surconsommation énergétique (carte d'essence) tout en contrôlant le caractère professionnel des déplacements. Une redevance régionale au km doit être appliquée sur le transport routier par camions en coordination avec les pays voisins. Il faut aussi œuvrer au niveau de l'UE à pouvoir instaurer un droit d'accise sur les transports aériens ou sur le kérosène.
 Enfin, parallèlement aux audits énergétiques obligatoires, la fiscalité immobilière doit renforcer les effets incitatifs aux économies d'énergie.
- Il convient, dans les plus brefs délais, d'enjoindre la **Banque centrale européenne** d'accorder des prêts à des institutions publiques de crédits afin de réduire la dépendance des Etats aux marchés financiers.
- L'Union européenne se doit d'adopter à la majorité simple une politique unifiée en matière fiscale. Il convient notamment **de réaliser une harmonisation fiscale** de l'impôt des sociétés, afin de mettre fin au dumping fiscal entre pays, au détriment des budgets nationaux. Une taxe sur les transactions financières doit pouvoir décourager la spéculation et financer des actions en faveur des pays en développement, pour atténuer le changement climatique et contre la pauvreté. Enfin, la directive « épargne » doit être élargie à l'ensemble des placements (assurance-vie, etc.).
- Un audit de la dette doit être mené au plan national et sous contrôle citoyen. Parallèlement, le Gouvernement fédéral se doit d'organiser un audit permettant d'estimer l'impact financier des mesures d'austérité sur les femmes et les hommes. En ce sens, nous demandons que la loi du 12 janvier 2007 sur le mainstreaming de genre prévoyant une évaluation de chaque mesure politique prise quant à ses effets différenciés sur les femmes et sur les hommes soit appliquée sans plus tarder. Plus globalement, une concertation obligatoire des organisations de femmes sur les dossiers qui les concernent se doit d'être structurellement organisée.
- Sur le plan international, une redistribution plus juste des richesses passe nécessairement par **l'annulation de la dette du Tiers-monde et une révision des règles du commerce international** devant intégrer, au minimum, des clauses sociales et environnementales contraignantes.

Pour une réduction collective du temps de travail

Si une sortie durable et solidaire de la crise nécessite une meilleure répartition des richesses, elle nécessite également selon nous une **réduction collective du temps de travail** avec embauche compensatoire, maintien des salaires, et financement adéquat dans les secteurs public et non-marchand.

Le MOC ne peut accepter ni la multiplication des contrats précaires et/ou à temps partiel ni l'aggravation actuelle d'une situation de chômage structurel massif qui perdure maintenant depuis près de 40 ans et dont les principales victimes se trouvent surtout parmi les jeunes, les femmes et les personnes d'origine étrangère.

Et les mesures politiques actuelles visant unilatéralement à retarder le passage effectif à la retraite, pour compenser le coût engendré par le passage à la retraite des générations du « baby boom », va réduire davantage les possibilités d'accès à l'emploi pour les jeunes, tout en accentuant les problèmes de santé liés aux conditions d'emploi et de travail des travailleurs âgés.

Le plein emploi et l'emploi de qualité restent pour nous un objectif majeur, et le meilleur moyen pour y arriver, sans exclure d'autres voies (notamment en termes de recherche, d'investissement et de formation des travailleurs) est la **réduction collective du temps de travail**. Il en va de la responsabilité des pouvoirs publics et des partenaires sociaux de proposer des pistes de réduction du temps de travail, pouvant prendre diverses formes, susceptibles de rencontrer l'objectif d'un emploi de qualité pour tous. Cette politique de réduction collective du temps de travail doit en outre permettre de réduire les inégalités déjà existantes entre les hommes et les femmes tout en évitant qu'elle ne bénéficie à ceux qui ont déjà les horaires les plus favorables.

Cette revendication de remettre à l'agenda politique et social la question d'une réduction collective du temps de travail repose sur plusieurs raisons :

1. La thèse de la croissance ne tient plus la route

Un taux de croissance économique autour de 2% n'est pas suffisant pour créer suffisamment d'emplois nets et réduire suffisamment le chômage structurel. Et un tel rythme de croissance pourrait ne pas être retrouvé avant plusieurs années (le taux de croissance actuel est de l'ordre de 0,1%).

Par ailleurs, nous ne pouvons plus considérer comme souhaitable et légitime une relance de la croissance économique au sens traditionnel du terme, basée sur des principes productivistes et consuméristes, du fait des externalités destructrices et irréversibles de celle-ci sur notre environnement naturel.

C'est par la diminution de la durée moyenne du travail que le nombre de postes de travail a augmenté durant les 40 dernières années. Ce n'est donc pas d'une (hypothétique) relance de la croissance que nous devons attendre une augmentation du nombre d'emplois, mais bien d'une diminution moyenne de la durée du travail de ces emplois.

2. Il ne faut pas produire plus, mais produire mieux

Une relance aveugle de la production économique n'est pas un projet soutenable. Les emplois que nous devons développer sont des emplois à haute valeur ajoutée écologique, des emplois dans les services non marchands et dans les fonctions collectives. Cette option doit s'accompagner d'un renforcement des critères qui conditionnent l'emploi de qualité, incluant au minimum le droit à un salaire et à des conditions de travail décentes, des droits personnels et complets en sécurité sociale et un équilibre permettant de concilier temps de travail et vie privée. Il s'agit là d'un projet culturel et social novateur au sein duquel la réduction du temps de travail doit avoir une place centrale comme outil essentiel de solidarité.

3. La RTT comme projet égalitaire

Le rapport au temps de travail est l'un des principaux vecteurs d'inégalité sociale. Les fortes inégalités d'accès à l'emploi, la précarisation et la parcellisation du travail (emplois à temps partiel contraint et contrats à durée déterminée) touchent majoritairement les jeunes peu qualifiés et les femmes. De même, pour ce qui concerne l'occupation du temps hors travail, les modes de vie et la répartition des rôles sociaux entre les genres restent fortement inégalitaires. Une meilleure réduction du temps de travail, réfléchi et portée collectivement, devrait constituer un outil essentiel pour combattre ces inégalités.

La RTT peut aussi se composer de réductions d'aménagement de carrière de façon à permettre aux travailleurs de réduire leur temps de travail à certaines périodes de leur choix, notamment lorsque les enfants sont en bas âge et en fin de carrière d'autant que celle-ci est désormais allongée.

Le maintien du mécanisme d'indexation automatique des salaires, des pensions et des allocations sociales, une adaptation au bien-être des revenus de remplacement, l'individualisation des droits en sécurité sociale et aide sociale¹⁰, une augmentation significative du salaire minimum et la diminution de la tension salariale par la limitation des plus hauts salaires, des bonus et des avantages extra-légaux, constituent en outre des conditions nécessaires à une politique de l'emploi plus équitable tout en permettant de protéger au mieux les catégories les plus exposées aux effets néfastes de la crise. Enfin, il y a lieu d'évaluer l'efficacité des différents types de réduction de cotisations patronales (générales, bas salaires, groupes-cibles).



¹⁰ Cette individualisation des droits ne doit pas générer de nouvelles formes de précarités. Il s'agit dès lors d'envisager des mesures provisoires d'accompagnement permettant de ne pas pénaliser les générations ayant effectué la plus grande partie de leur vie active (ou inactive) dans un système "familialiste". Il faut tenir compte de la situation désavantageuse des femmes sur le marché du travail. Il est donc nécessaire d'adopter des mécanismes correcteurs permettant une transition vers un système individualisé où chacun et chacune a réellement la possibilité de se constituer des droits propres suffisants à s'assurer une autonomie financière.